

Congé de redevances demandé

Une mesure nécessaire pour attirer les investisseurs, estime la société Pétrolia

FRANÇOIS DESJARDINS

La production pétrolière au Québec devrait faire l'objet d'un congé de redevances de deux ou trois ans pour attirer de gros investisseurs, estime la société Pétrolia, qui effectue présentement d'importants tests sur ses propriétés en Gaspésie.

À l'heure actuelle, les redevances prévues par le gouvernement québécois se calculent à partir de la valeur du pétrole qu'un producteur arrive à extraire. Ces redevances oscillent entre 5 % et 12,5 %, selon la quantité extraite.

«Maintenant qu'on sait qu'il y a du pétrole et du gaz naturel au Québec, il faut attirer l'industrie pétrolière pour qu'elle vienne faire du développe-

ment», a dit hier le président de Pétrolia, André Proulx, lors d'un entretien téléphonique.

Pétrolia travaille sur ce qui est le principal site pétrolier au Québec. Selon M. Proulx, dont la demande qu'il entend faire risque de soulever la colère des écologistes, le Québec n'a «pas intérêt» à augmenter les redevances. Lorsque l'Alberta a augmenté les siennes en 2007, a-t-il dit, l'industrie pétrolière a très mal réagi. (Calgary a ajusté son régime à plusieurs reprises depuis ce temps.)

«C'est bien possible que Québec augmente le niveau de redevances à long terme, mais il aurait tout intérêt à donner des congés pour laisser l'industrie s'installer, a ajouté M. Proulx. On est de petites entreprises ici. On a déjà des partenaires [Ju-

nex et Gastem]. Ça nous permettrait d'en attirer d'autres, des moyens et des gros.»

Les mines visées

Une réflexion sur les redevances est déjà bien entamée au ministère des Ressources naturelles, mais elle porte sur les mines. Le ministre délégué, Serge Simard, a déjà affirmé sans détour que les redevances minières, qui peuvent atteindre 12 % des profits nets, vont augmenter.

Prié de commenter une demande formulée par l'industrie du diamant, qui voudrait construire une première mine dans le nord du Québec mais souhaite ne pas faire l'objet d'un système

de redevances indépendant et plus coûteux, l'attaché de presse de M. Simard a dit au *Devoir* jeudi que «ça ne change rien à ce que le ministre a déjà dit».

En ce qui concerne le pétrole, Christian Tanguay, l'attaché de presse de la ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau, a indiqué hier qu'il y a présentement une réflexion sur «le cadre réglementaire».

Au fil des ans, le gouvernement du Québec a encouru de lourdes critiques pour la faiblesse de ce qu'il exige de la part des compagnies minières qui exploitent ses ressources naturelles et publiques.

M. Proulx a dit qu'il y a aussi des discussions, chez les producteurs de gaz naturel, concernant un congé de redevances dans ce secteur. Selon la documentation du ministère des Ressources naturelles, la redevance liée à l'extraction du gaz naturel va de 10 % à 12,5 %.

Le principal espoir de Pétrolia, en Gaspésie, est le projet Haldimand, dont il est le maître d'œuvre et qu'il détient à hauteur de 65 %. Il est situé près de Gaspé. Lors d'un essai de 12 jours, il y a déjà un certain temps, le puits numéro un avait produit 34 barils par jour. Le puits numéro deux est «non conventionnel», et son pétrole sera donc plus difficile à extraire.

La compagnie procède présentement à des essais de deux mois à l'issue desquels Pétrolia aura une idée plus claire du potentiel de production des puits.

En décembre, la compagnie a annoncé qu'un autre site, baptisé Tar Point, semble receler un potentiel de production de 20 barils par jour. Ce projet fait aussi l'objet d'essais de production.